

À TOUS LES DÉLÉGUÉS

55° CONGRÈS ANNUEL DES DÉLÉGUÉS DE L'APPQ

À TOUS LES MEMBRES

AVIS DE MOTION POUR AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'APPQ Veuillez prendre note que le 55^e Congrès annuel des délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) se tiendra le vendredi et samedi, 24 et 25 mai 2024, à **l'Hôtel Hilton Lac-Leamy** situé au 3, boulevard du Casino, à Gatineau.

Le CRDP précédera le congrès et aura donc lieu jeudi le 23 mai également à **l'Hôtel Hilton Lac-Leamy.**

Nous vous reviendrons avec toutes les informations pertinentes ainsi qu'avec le livre des congressistes dans lequel vous trouverez, entre autres, l'ordre du jour, la politique de remboursement des dépenses ainsi que tous les rapports et les documents nécessaires qui vous serviront d'outil de travail tout au long du Congrès.

Soyez également informés que tous les membres qui désirent proposer des **amendements aux Statuts et Règlements de l'APPQ** peuvent le faire **d'ici le 14 mars 2024**, soit 70 jours avant la tenue du Congrès.

Pour ce faire, vous n'avez qu'à faire parvenir par courriel à l'adresse <u>appq-rh@appq-sq.com</u>, à l'attention du vice-président aux Ressources humaines de l'APPQ, M. Jefferick St-Hilaire, un avis de motion indiquant l'amendement que vous désirez apporter.

Par la suite, soit 30 jours avant la tenue dudit Congrès, donc au plus tard le 23 avril 2024, lesdits avis de motion seront soumis aux délégués dans le livre des congressistes. Vous trouverez sur le site Web de l'APPQ les Statuts et Règlements de l'APPQ en vigueur, à l'adresse suivante : www.appq-sq.com.

Le vice-président aux Ressources humaines Jefferick St-Hilaire

JSH/jc